

RÈGLEMENT DE LOCATION **DE LA SALLE POLYVALENTE**

TÉL. SALLE POLYVALENTE : 02.35.29.43.38.

TÉL. RESPONSABLE SALLE :
Mme FONDIMARE : 06.19.34.56.56.

En cas d'absence de la responsable, contacter :
M. André GÉLÉBART (02.35.29.86.84 ou 06.65.11.16.11.)
ou M. Sylvain COTARD (02.35.29.75.23 ou 06.47.73.82.92.)

MISE À DISPOSITION :

La salle est mise à disposition de la façon suivante :

1 jour : de 9 heures à 10 heures le lendemain

2 jours : de 9 heures à 10 heures le surlendemain

Vin d'honneur : de 13 heures à 20 heures

Possibilité de prise des clefs la veille de la location à partir de 16 heures.

La remise des clefs a lieu à la salle aux heures de mise à disposition précisée ci-dessus. Il est alors fait un état des lieux et du matériel.

Les clefs sont à rendre à la salle aux heures prévues de fin mise à disposition.

Si le locataire n'est pas présent à ce moment là, seules les constatations de la personne déléguée par la mairie seront valables et retenues.

TARIF EN VIGUEUR AU 1/1/2018 :

Le tarif pour les habitants résidant dans la commune n'est valable que pour deux locations par année civile et par foyer. À partir de la troisième demande de location, le tarif hors commune sera applicable.

	LOCATAIRE RÉSIDANT DANS LA COMMUNE	LOCATAIRE RÉSIDANT HORS DE LA COMMUNE
1 JOUR	218 €	286 €
2 JOURS	327 €	427 €
VIN D'HONNEUR	90 €	127 €

Consommations diverses : eau potable, assainissement, électricité, gaz ; calculées sur la consommation électrique (0,15 €/Kw). Le relevé du compteur se fait au moment de la mise à disposition et à la remise des clefs, en présence du locataire.

Bris de vaisselle ou perte de couvert : selon le tableau joint en annexe.

Salle des associations : en cas de besoin pour le couchage des enfants ou autres, une participation de 20 € sera sollicitée.

PIÈCES À FOURNIR À LA REMISE DES CLEFS :

1°) Un chèque de caution d'un montant de 400 €.

Il sera restitué, après vérification par la responsable, dans les 5 jours après la location de la salle, en l'absence de dégradation.

2°) Une attestation d'assurance Responsabilité civile de l'année en cours.

RÉSERVATION :

Si le délai entre la date de demande et la date de location le permet, un acompte correspondant à la moitié du montant de la location (hors consommations et perte et bris de vaisselle) est demandé au moment de la location.

En cas de d'annulation de la location par le locataire, cet acompte reste acquis à la commune, sauf en cas de force majeure (décès d'un proche, maladie...) sur présentation d'un justificatif écrit, ou si entre-temps une autre location pour la même date survient.

La réservation sera ferme et définitive après versement de l'acompte ; si l'acompte n'a pas été payé au moment de la location, celle-ci sera annulée.

Si la demande de location est trop proche de la date de location, la totalité de la somme due par le locataire sera payée après la location.

OBLIGATION :

Afin d'assurer la sécurité des personnes, les portes-fenêtres (issues de secours) ne doivent pas être fermées à clef.

RECOMMANDATIONS :

Il est formellement interdit de CLOUER, PUNAISER, SCOTCHER ou COLLER quoi que ce soit sur les murs ou tout matériel appartenant à la salle.

Il est expressément demandé aux utilisateurs de la salle :

- de se servir du programmateur mural pour le réglage du chauffage (ne pas toucher le bouton sur les radiateurs) ;
- de respecter le matériel et les locaux (aucun ustensile ne doit sortir de la salle) : toute destruction ou détérioration pendant la période de location fera l'objet d'un remboursement par le locataire sur la base du matériel neuf ou du tableau joint en annexe pour la vaisselle et les couverts ;
- de rendre les locaux balayés ;
- de respecter le sommeil des habitants environnants, notamment au moment des départs nocturnes en évitant de crier, de klaxonner, de claquer les portières, *etc.* ;
- de vérifier et éventuellement de diminuer la puissance des sonorisations, après 22 heures ;
- d'enlever, dès la fête terminée, le fléchage mis en place dans la commune.

La commune de Thiétreville n'encourra aucune responsabilité du fait d'accidents, de vols ou de dégradations lézant les usagers pendant leur séjour dans la salle et sur le parking.

Les utilisateurs qui ne se conformeraient pas au présent règlement se verront refuser dans l'avenir la jouissance des locaux.

TÉLÉPHONE :

Les utilisateurs disposent dans la salle d'un poste téléphonique. Celui-ci permet l'utilisation des numéros de secours en cas d'urgence.

LE LOCATAIRE DE LA SALLE DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRÉSENT RÈGLEMENT, DES TARIFS, DE L'ANNEXE « VAISSELLE » ET DE L'INVENTAIRE.

ANNEXE « VAISSELLE »

COUVERT	MONTANT DU REMBOURSEMENT
Assiette plate	2,00 €
Assiette à dessert	2,00 €
Tasse à café	2,00 €
Sous-tasse	2,00 €
Verre ordinaire	2,00 €
Verre à cocktail	2,00 €
Verre à eau	2,00 €
Verre à vin	2,00 €
Verre à dégustation	2,00 €
Flûte à champagne	2,00 €
Couteau de table	2,00 €
Couteau à dessert	2,00 €
Couteau à pain	3,50 €
Couteau d'office	2,00 €
Couteau à viande	40,00 €
Couteau de cuisine	2,00 €
Cuillère en bois	4,00 €
Pelle à tarte	2,00 €
Couvert à salade	2,00 €
Fourchette de table	2,00 €
Cuillère à café	2,00 €
Coupelle	2,00 €
Corbeille à pain	3,30 €
Verseuse en Pyrex	5,50 €
Plat à tarte en porcelaine	10,00 €
Saladier Fleurs	3,20 €
Saladier Aspen	9,00 €
Salière	2,00 €
Moutardier	2,00 €
Seau à glaçons	2,45 €
Sucrier	10,00 €
Pot en inox 1 litre	7,00 €
Broc Arc en verre	2,00 €
Tire-bouchon mural	50,00 €
Tire-bouchon	5,00 €
Plateau	3,50 €
Ciseaux	8,00 €